

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## • ETRE ADHERENT

- Remplir un formulaire d'adhésion et s'acquitter de la cotisation annuelle.
- Les membres adhérents d' EDUCATION SCOUTISME LOISIRS bénéficient de la couverture Garantie par le contrat qui nous lie avec la M.A.I.F. (Mutuelle d'Assurances des Instituteurs de France) pendant la durée du séjour - responsabilité civile pour les accidents dont il pourrait être responsable.

## • PRIX DU SEJOUR

Le prix du séjour comprend :

- les frais d'hébergement, d'alimentation, d'encadrement, d'activités et de déplacements sur le lieu du séjour;
- les frais de transport (sauf projets particuliers, où cela est indiqué),
- l'indemnité contractuelle pour les accidents dont il pourrait être victime,
- le rapatriement sanitaire en cas d'accident grave ou de maladie grave survenue à plus de 100 kilomètres du domicile;
- les frais de secours sur les pistes de ski.

Est exclue, la couverture du vol de biens personnels, de l'argent liquide et des bijoux.

Le prix du séjour ne comprend pas les frais pharmaceutiques et médicaux éventuels qui seront facturés en fin de séjour. Nous vous transmettrons alors les documents nécessaires pour obtenir le remboursement auprès de votre caisse d'assurance maladie et, le cas échéant de votre mutuelle. En cas d'accident, le solde des frais pharmaceutiques et médicaux (après remboursement de la Sécurité Sociale et des mutuelles) sera à la charge de notre compagnie d'assurance.

## • INSCRIPTION

L'inscription est définitive à réception du bulletin accompagné de l'acompte, sous réserve de disponibilité de places. La confirmation de l'inscription sera adressée sous quinzaine. Elle vous engage à :

- Répondre à toute demande de documents concernant la santé physique et mentale
- Régler le solde dans les délais mentionnés au paragraphe paiement.

Dans le cas où le participant est mineur :

- Signer la délégation individuelle de responsabilité à l'intention du directeur de séjour

Vous recevrez à la suite de cette inscription :

- La liste du trousseau téléchargeable sur le site de l'association [esl02.free.fr](http://esl02.free.fr)
- La liste de documents d'identité nécessaires (carte d'identité, éventuellement passeport, parfois visa...) pour les participants français.

Pour les ressortissants d'autres nationalités participant à un voyage à l'étranger, la personne qui inscrit devra se préoccuper des démarches auprès des consulats et ambassades.

- Les consignes de départ qui vous en préciseront les modalités.

## • PAIEMENT

L'acompte que vous devez verser à l'inscription est fixé à 30 % du prix du séjour, le solde doit être réglé, sans rappel de notre part, au plus tard un mois avant le départ.

Sont acceptés comme titres de paiement :

- Les bons de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole (pour les séjours de mineurs), ainsi que les chèques vacances (ANCV).
- Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et comités d'entreprises. Ces attestations devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à notre association.

## • ANNULATION

Du fait du participant, toute annulation entraînera la perception de frais d'annulation selon le barème ci-dessous:

- plus de 60 jours avant le départ : retenue d'un montant de 90€ (30 € pour les séjours à la semaine).
- entre 60 et 30 jours avant le départ : retenue de l'acompte versé à (30% du prix du séjour),
- moins de 30 jours avant le départ : retenue de 50% du prix du séjour,
- moins de 10 jours avant le départ : retenue de 75 % du prix du séjour,
- en cas d'absence au moment du départ, le séjour est dû en totalité.
- tout séjour commencé est dû en totalité.

En cas de départ d'un participant motivé par un accident, le rapatriement sanitaire d'un participant est couvert par l'assurance.

L'Association se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont le COMPORTEMENT irait à l'encontre du bon déroulement du séjour.

Il en est de même en cas d'actes délictueux ou en cas d'inscription à un séjour pour lequel le participant ne possède pas les capacités requises mentionnées sur les documents de présentation du séjour concerné. Dans ces circonstances, les frais de RETOUR ANTICIPE sont à la charge de la personne ayant effectué son inscription

ou de l'organisme payeur. Le remboursement des frais engagés devra nous parvenir dans un délai de 30 jours. Le séjour alors reste dû en totalité.

Du fait de Education Scoutisme Loisirs:

L'association se réserve le droit d'annuler un séjour en cas de manque d'inscriptions ou de raisons imprévisibles mettant en difficulté son organisation ou sa réalisation. Dans ces deux cas, deux solutions vous seront proposées:

- participation à un autre séjour;
- remboursement intégral des sommes versées.

## • MODIFICATIONS

En cas de hausses trop importantes du coût de la vie (transport en particulier), les tarifs pourront être réajustés. Ceci ne peut se faire que 15 jours au plus tard avant le départ.

- Les dates peuvent être sujettes à des modifications liées au calendrier des compagnies de transport.
- Les transporteurs aériens prévoient une marge de 48 heures dont nous sommes tributaires pour les départs et les retours.
- Notre équipe restera en situation d'encadrement jusqu'au retour effectif auprès des responsables du participant dans un délai de trois heures après l'heure prévue de retour.

## • RÉCLAMATIONS

- Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour.
- Elles pourront se faire par téléphone mais devront être obligatoirement suivies d'un courrier.
- Ces conditions générales pourront être reconsidérées dans le cadre des conventions passées avec nos clients, collectivités et comités d'entreprises.

- Les prix mentionnés dans le tarif sont valables sous réserve d'erreur de composition.

## • DROITS A L'IMAGE

- L'Association pourra utiliser des photos réalisées pendant les séjours dans des documents de présentation sauf si une demande écrite refusant l'utilisation de photos est parvenue auprès de ESL
- Les photos figurant sur le catalogue ne sont pas contractuelles.

## • INFORMATIQUE ET LIBERTES